

## ce que nous voulons en plus

★ **Un ratio du personnel de 1 pour 1**, comme cela se fait dans beaucoup de pays européens et en France dans les maisons pour les personnes handicapées. Mais accompagné des moyens financiers indispensables.

★ **La valorisation du travail du personnel**

\* la mise en place de formations adaptées ;  
\* la reconnaissance de la spécificité du travail d'accompagnement de fin de vie ; mais il doit être soutenu et renforcé par des formations spécifiques.

★ **L'ouverture de nouveaux établissements** dans des conditions adaptées :

\* la montée en charge à l'ouverture ne doit pas être supportée par les premiers occupants,  
\* un GMP (calcul de la dépendance moyenne de l'établissement) qui soit progressif et permette un démarrage de fonctionnement équilibré,  
\* l'engagement du personnel compétent en nombre suffisant dès l'ouverture.

★ **La baisse du reste à charge**, ainsi que le suggère le rapport Rosso Debord par l'interdiction d'imputer les amortissements dans le prix de journée. Mesure qui n'est pas appliquée dans les établissements accueillant des Personnes Handicapées.

★ **Une APA fortement réévaluée.**

★ **Un développement des équipes.** Au sein des équipes soignantes, la place du médecin coordonateur, prévue par la loi, doit être imposée ; de même, celle d'une psychologue doit être reconnue. Par ailleurs, il faut assurer la promotion de nouveaux métiers, tels que celui d'auxiliaire de vie, d'animatrice, de maîtresse de maison...

★ **L'ouverture de l'établissement sur l'extérieur** et de l'extérieur sur l'établissement. Pour garder aux résidents la vie sociale la plus large possible

★ **Un accompagnement, une écoute des aidants familiaux** confrontés au vieillissement et à la mort de leurs parents.

**Mai 2011**



## Pour améliorer la vie des personnes âgées en établissements

Les Personnes Agées qui entrent en établissement présentent un état de dépendance de plus en plus important. Les établissements connaissent des difficultés sans cesse accrues alors que les moyens mis à leur disposition ne correspondent plus à leurs besoins.

Les familles confrontées à une perte d'autonomie grandissante de leurs proches restent souvent désemparées.

Il est important de réagir.

ALERTES présente ici constats et propositions, élaborées par sa commission « familles ». Elle les soumettra aux autorités de tutelle, aux élus.

L'association entend poursuivre cette action et relancera ses interlocuteurs aussi longtemps que nécessaire.

Lorsque nos requêtes auront été prises en compte, lorsque les mesures adaptées entreront en vigueur, alors seulement les "maisons de retraite" seront en mesure d'offrir à nos aînés une véritable qualité de vie.



## *ce que nous ne voulons plus*

- ◆ **Le problème du recrutement** des personnels est récurrent et aigu. Leurs statuts sont **mal** définis et leur formation est inadaptée.
- ◆ **Le ratio de personnel** (toutes professions confondues) est souvent voisin de 0,5. C'est notoirement insuffisant et ne permet pas un accompagnement de la personne âgée, souvent totalement dépendante.
- ◆ **L'équipement sanitaire** est insuffisant dans certaines chambres, ce qui complique la tâche des soignants et ne préserve pas la dignité des personnes âgées.
- ◆ **Le reste à charge** des familles est lourd et deviendra de plus en plus insupportable pour beaucoup.
- ◆ **Des chambres à 2, 3, ou même 4 lits** sont encore trouvées dans quelques établissements,
- ◆ **Le manque de réponses appropriées** qu'apportent les pouvoirs publics face au manque de moyens octroyés.

De ces manques graves, il en résulte que les médias sont enclins à donner une image négative de la vie de ces établissements et s'attachent à relater les faits douloureux plus souvent que les événements positifs.

## *ce qui est positif dans le fonctionnement des établissements*

Malgré ces problèmes, véritables entraves au déroulement harmonieux de la vie des personnes âgées résidant en établissements,

- Les directions, les personnels, les familles en général et spécialement celles qui sont engagées dans les Conseils de la Vie Sociale, les résidents et les bénévoles, tous travaillent en collaboration pour **améliorer le quotidien des personnes âgées accueillies**.

- Les organismes gestionnaires (CCAS, mairies, associations...), qui doivent **impulser la politique générale et le fonctionnement de l'établissement**, s'efforcent de le faire dans les limites contraignantes des budgets qui leur sont alloués.

- **Les Directeurs font le maximum pour s'adapter aux aléas** rencontrés chaque jour (absence inopinée de personnel, accompagnement des personnes âgées, de leurs familles...) qui s'ajoutent aux tâches administratives de plus en plus lourdes. Ils se battent pour obtenir plus de moyens ; ils organisent des instances de concertations entre soignants et familles.

- Le **dévouement et le professionnalisme des personnels** sont le plus souvent reconnus.

- Les CVS (prévus par les textes légaux), les associations de familles (reposant sur le bénévolat) veillent à **contribuer à la qualité de vie de leurs proches** et souhaitent travailler en étroite collaboration avec les Directeurs et les équipes de professionnels.